



Vielle-Aure, le 2 décembre 2024

Le Président à

Membres du Comité Syndical
Du SIAHVA

Réf : JM/LB/PB

Objet : Convocation Réunion du Comité Syndical

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion **du Comité Syndical** qui se tiendra **le jeudi 19 décembre 2024, à 13 heures 30**, à la station d'épuration (*la réunion se tiendra dans la salle de l'Aquascope*)

Ordre du jour :

- *Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2024*
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées
- Admissions en non-valeur
- Logement de fonction pour nécessité absolue de service. Résiliation du contrat passé avec la Commune d'Aragnouet et demande d'attribution d'un logement à la Mairie d'Azet
- Retrait de la délibération N° 25-07-2024 de demande de transfert de la compétence assainissement collectif du SIAHVA à la CCAL et délégation de compétence de la CCAL au SIAHVA
- Intégration du réseau d'assainissement collectif privé du Village des Chalets au domaine public
- Questions diverses.

En cas d'empêchement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à votre suppléant de vous remplacer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Jean MOUNIQ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE